

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 22/1 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.1.59257

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

fois (p. 31, et p. 36–38). Il ne suffisait pas, à ce propos, de parler brièvement des rapports entre les Universaux et les cycles du temps, car il s'agit d'une question qui a préoccupé les penseurs médiévaux pendant des siècles. Il fallait montrer la portée de la question: s'il est vrai que le cycle de la Grande Année ramène toutes choses à leur point de départ, alors, les mêmes causes produisant les mêmes effets, Socrate revivra par des causes naturelles, ce qui est contraire à la conception chrétienne de la résurrection réalisée miraculeusement par Dieu seul. Et pourtant la théorie des cycles suppose que l'unité de mouvement est un indivisible, du fait de la périodicité. Si l'Univers est un système périodique, alors toutes choses reviendront-elles seulement dans leur identité spécifique ou leur identité numérique? Cette question sera encore discutée par les scholastiques des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (voir Pierre Duhem, *Le système du monde*, Paris 1956, t. VII, p. 441 sq.). On aimerait savoir comment Abbon envisage cette question, quels en sont pour lui les enjeux, ce qui aurait donné l'occasion de montrer de quelle façon il combine les arguments empruntés aux divers arts libéraux et à la théologie. A ce propos je signale une petite erreur de référence à la page 24 concernant le *Periphyseon* de Jean Scott: la périodicité des cycles astronomiques est exposée par Jean Scott en 866 A–B et non pas en 868 C–D, car ce dernier chiffre concerne les cycles intelligibles intérieurs à chacun des arts libéraux. Il est bien regrettable que cette erreur de référence porte précisément sur ce que l'on considérait alors comme les données du problème, à savoir la correspondance entre cycles sensibles et cycles intelligibles. Le texte de l'Eriugène est d'ailleurs intéressant à propos des notions de «signes» en Géométrie et «d'unité indivisible» (ou de périodicité) en Astronomie.

Si je comprends bien le projet d'E. M. Engelen, il s'agissait de montrer comment les divers arts libéraux collaborent à «la construction du monde» chez Abbon. Si tel est bien le projet, on ne voit pas pourquoi l'auteur a renvoyé à la seconde partie du livre l'étude des diagrammes astronomiques (c. VIII), de la cartographie (c. IX) et des tables de comput (c. X). Il résulte de ce plan une conséquence gênante: alors que dans la première partie du livre les concepts étaient considérés d'un point de vue trop exclusivement «dialectique», dans la seconde partie au contraire les techniques computationnelles et graphiques ne s'accompagnent d'aucun commentaire philosophique. N'aurait-il pas mieux valu inverser le plan du livre? Partir des pratiques computationnelles et graphiques d'Abbon pour montrer les problèmes théoriques qui en résultent? Cela eut évité les inconvénients que j'ai signalés dans la première partie.

Le projet d'E. M. Engelen est bien conçu dans ses intentions. Mais ce projet se heurte à des difficultés de méthode pour combiner l'analyse des textes, des figures et des nombres. Dans sa préface au «*Calculus*» de Victorius, Abbon faisait une confidence mélancolique: «Depuis mes années de formation dans ma prime jeunesse j'ai souffert de ce que les disciplines des arts libéraux aient été dégradées par l'incurie et la négligence de certains». Espérons que la prochaine fois Abbon sera consolé.

Edmond ORTIGUES, Paris

Hinkmar von Reims, *De divortio Lotharii regis et Theutbergae reginae*, éd. par Letha BÖHRINGER, Hannover (Hahn) 1992, VIII-315 p. (*Monumenta Germaniae Historica. Concilia* 4, Suppl. I).

On attendait avec quelque impatience l'édition critique du *De divortio Lotharii regis et Theutbergae reginae* d'Hincmar de Reims, promise depuis plusieurs années par Letha Böhringer. Disons d'emblée que cette attente n'a pas été déçue et que le remarquable travail qui nous est présenté aujourd'hui a de quoi combler les lecteurs les plus exigeants. Voici en effet à notre disposition un texte d'intérêt majeur, établi selon toutes les règles de l'art. Pour qui a eu affaire au texte, si compact et incommode de l'édition Sirmond reprise par Migne (PL 125, col. 619–772), la nouvelle édition marque bien plus qu'un progrès: elle nous permet enfin d'aborder tous les problèmes d'ordre textuel, certes, mais aussi historique et culturel que pose

le traité. Notons en outre dès l'abord que l'entreprise à laquelle l'éditrice s'est consacrée durant de nombreuses années l'a conduite à reprendre à la base les questions de fond que suscite le *De divortio*: ses sources et leur utilisation, les méthodes de travail d'Hincmar et – sans doute – de son équipe, les étapes d'élaboration du traité, sa structure et sa réception, son contexte politique et sa portée historique, etc. ... Sans préconiser de faire table rase des travaux antérieurs, anciens comme ceux de Max Sdrlek (1881) et de Heinrich Schrörs (1884) ou récents comme ceux de Jean Devisse (1975–1976), il est clair que l'introduction, très dense et substantielle, dont Letha Böhringer a fait précéder son édition constitue aujourd'hui une remarquable mise au point dont les conclusions ne sont pas près d'être dépassées. Les analyses y sont rigoureuses et pondérées, marquées par le souci constant de bannir les hypothèses gratuites et les sollicitations séduisantes mais arbitraires qui abondent dans la grande thèse de Devisse.

Il serait vain de vouloir résumer ici un travail où la solidité de l'érudition s'allie à un grand souci des nuances et à une égale finesse d'analyse. Tout au plus, peut-on souligner les points forts et les principaux acquis.

Le texte, tout d'abord, est fort bien replacé dans son double contexte historique: celui de l'affaire compliquée du «divorce» de Lothaire II et celui de la carrière personnelle d'Hincmar où il marque, en 860, une sorte de point d'apogée. Particulièrement bienvenues sont à ce chapitre les observations que formule l'éditrice sur l'ambiguïté des relations d'Hincmar avec Charles le Chauve, faites de loyauté envers son roi et un système politique auquel il est très attaché et, en même temps, d'une certaine exigence de liberté critique liée à sa position dans l'institution ecclésiastique. Il n'est pas question, bien entendu, de revoir à la baisse la portée politique du *De divortio*, propre à servir les visées de Charles le Chauve sur le «Mittelreich». On ne saurait pour autant cantonner Hincmar dans un rôle de simple homme de plume au service du souverain de Francie occidentale. L'éditrice a raison de ne pas sous-estimer la part de libre examen dont on doit le créditer et de rappeler qu'il faut considérer les données du problème lotharingien telles qu'elles apparaissent ici en 860 comme une étape dans un long processus qui n'aboutira qu'en septembre 869, après la mort de Lothaire, au sacre de Charles le Chauve par Hincmar à Metz.

Un autre point fort de la recherche de Letha Böhringer est constitué par son analyse des méthodes de travail d'Hincmar à travers une étude très approfondie des sources et de la structure du traité. On n'avait jamais jusqu'à présent abordé avec autant de rigueur le problème des compléments repérables dans l'unique manuscrit parvenu jusqu'à nous (Paris, B.N., Lat. 2866). L'éditrice a retenu 65 additions significatives allant d'une simple intégration marginale et/ou interlinéaire à l'intercalation soigneuse d'un ou de quelques feuillets. Nous sommes, à l'évidence, dans un contexte qui n'évoque en rien celui des amendements qu'aurait subis une «mauvaise copie» (Jean Devisse). L'analyse attentive de Mme Böhringer permet de dater l'essentiel des additions: entre l'automne 860 et – au plus tard – l'hiver 861–862. Celles-ci ne constituent donc pas une refonte ou des réajustements doctrinaux justifiés par les événements postérieurs au printemps 862 (3<sup>e</sup> synode d'Aix, mariage «solennel» de Lothaire avec Waldrade, etc.). Il s'agit bien, au contraire, de compléments apportés au traité dans la foulée de sa rédaction en deux temps au cours de l'année 860. La nature même de l'œuvre s'en trouve du même coup mieux éclairée: le *De divortio* doit être tenu pour une œuvre somme toute ponctuelle qui n'a pas évolué au rythme des développements de l'affaire matrimoniale. Son argumentaire, au contraire, est tout entier commandé par la situation créée par les deux premiers synodes d'Aix (janvier-février 860). Cette précision est importante. Elle permet en effet de mieux comprendre le caractère modeste de la réception de l'œuvre. Il résulte en outre de l'analyse serrée des «Ergänzungen» conduite par l'éditrice que le manuscrit de Paris, loin d'être une mauvaise copie amendée vaille que vaille doit être tenu pour le manuscrit de travail gardé à Reims et auquel Hincmar a pu se reporter en d'autres occasions, fidèle en cela à ses méthodes de travail habituelles.

On ne peut que souscrire d'autre part à la définition générale du *De divortio* que donne l'éditrice. Il ne s'agit pas simplement de cette expertise canonique sur un cas épineux et singulier que l'on a parfois tendance à y voir. Le traité hincmarien est à la fois plus complexe dans sa finalité et plus composite dans son contenu. Son caractère parénétiq ue est très marqué, dans la mesure même où l'affaire du mariage de Lothaire a été pour Hincmar une occasion de rappeler la fonction de modèle qui est dévolue au souverain et de préciser le »Herrscherethos« dont il est chargé. Au fil des réponses apportées par Hincmar à ses commettants, également notable est le parti qu'il a tiré de l'affaire pour exprimer son point de vue sur des problèmes voisins ou connexes: sur le statut de la femme dans la société et ses garanties, sur la magie, sur le jugement de Dieu, sur le serment et la question du *perjurium*, etc. Ce caractère composite rend compte du fait que c'est dans l'œuvre d'Hincmar lui-même que l'on trouve les seuls témoins assurés de la réception du *De divortio*. Fréquents ont en effet été les recours d'Hincmar aux dossiers thématiques constitués sur ces diverses questions dans l'»Arbeitskreis« rémois autour de 860. Comme l'éditrice l'avait déjà montré (*Deutsches Archiv* 46, 1990, p. 18–47), Hincmar a ainsi de nouveau utilisé dans son traité sur le mariage composé vers 870 (Paris, B. N. Lat. 12445) une partie du matériau normatif et doctrinal qu'il avait réuni peu avant 860–861 pour ses grandes expertises canoniques de 860–862.

Au vu, tant de la tradition manuscrite que de ce que nous constatons quant à la réception de l'œuvre, l'éditrice n'est donc pas encline à surestimer la diffusion du *De divortio* ni le poids dont il a pesé dans le débat. Après le 3<sup>e</sup> synode d'Aix, de nombreuses considérations développées par Hincmar ont perdu de leur intérêt. Nous n'avons aucune preuve assurée d'une quelconque influence du traité dans la suite de l'affaire et la mort de Lothaire en août 869 acheva de le reléguer dans l'ombre. A ce point qu'au milieu du siècle suivant, Flodoard ne consacre à l'affaire qu'une brève allusion dans son évocation des œuvres marquantes d'Hincmar<sup>1</sup>.

D'autres points forts de la présente édition mériteraient d'être mis en valeur. Il suffira de signaler l'excellente présentation des sources du traité, scripturaires, patristiques et juridiques. Mme Böhringer apporte dans ce domaine une contribution de première valeur à notre connaissance de la culture d'Hincmar et de ses méthodes de travail. Elle a raison de rappeler à ce sujet que les essais de reconstitution de la bibliothèque d'Hincmar tentés récemment avec une déconcertante virtuosité sont souvent problématiques et que bien des hypothèses ne résistent pas à un examen codicologique attentif. Trop d'éditions critiques d'œuvres-clé dans l'appareil de références hincmarien font encore défaut pour que l'on puisse aller aujourd'hui plus loin que les résultats qui nous sont ici proposés.

On doit enfin insister sur la qualité du travail technique d'édition qui a été accompli et sur le bien-fondé des principes directeurs qui l'animent. Mme Böhringer a démontré de manière irréfutable que le Paris, B. N. Lat. 2866 était bien l'exemplaire de référence, l'»Archivexemplar« d'Hincmar. Les deux phases d'élaboration du traité ont naturellement été distinguées et les 65 additions significatives clairement indiquées. L'apparat critique est très précis et soigné. L'éditrice a écarté comme problématique toute tentative de restituer un »état primitif« (»Erstverfassung«) du texte. Elle a justement préféré rendre avec le plus de soin possible – et elle y est parfaitement arrivée – le texte du Paris Lat. 2866 comme s'il s'agissait, en somme, de l'état terminal d'un manuscrit d'auteur. Ajoutons aussitôt qu'un tel parti n'a cependant rien de statique dans la mesure où la diligente étude des »Ergänzungen« conduite par Mme Böhringer (p. 39–65) restitue au »travail du texte« hincmarien sa dynamique concrète. Les autres critères d'édition suivis méritent les mêmes éloges. La référence des nombreuses citations scripturaires

1 Je ne comprends pas pourquoi Mme Böhringer écrit (p. 28) que Flodoard, dont on ne peut en effet douter qu'il ait eu accès aux archives rémoises »wußte weder von der Eheaffäre, noch kannte er *De divortio*«. En fait, Flodoard a fait au moins par deux fois mention de l'affaire matrimoniale de Lothaire en des termes et avec des précisions qui ne permettent pas, il est vrai, d'être assuré qu'il connaissait le traité: Flodoard, *Hist. Rem. eccl.* III, 21 in MGH, SS XIII, p. 515 et 531.

(en cursive dans le texte) est donnée dans les marges, où l'on trouvera également celles de la pagination du texte dans les éditions de Sirmond et de la PL. Par un utile raffinement, le texte des *interrogationes* adressées à Hincmar par ses commettants ainsi que les pièces synodales qui y sont citées, de même que la reprise qu'en fait Hincmar dans ses *responsiones* sont distingués par une typographie en petits caractères. L'annotation est remarquable par sa richesse mais aussi son souci d'efficacité et sa sobriété. Toutes les références bibliographiques utiles y sont données mais seuls les auteurs les plus souvent cités sont repris dans la bibliographie générale. Les confrontations les plus attentives ont été faites avec les autres expertises matrimoniales hincmariennes, avec ses traités et opuscules moraux, ainsi qu'avec les documents de nature voisine, en particulier l'abondante littérature synodale du milieu du IX<sup>e</sup> siècle.

En conclusion, le travail exemplaire de Mme Böhringer nous restitue un Hincmar rénové. Elle apporte une contribution de grand prix à notre connaissance de sa culture, de ses modes de penser et de travailler et, sans doute, de faire travailler. En même temps, elle rend enfin accessible dans toute la complexité de sa structure, de ses références et de son argumentation, une pièce importante du dossier de l'affaire matrimoniale de Lothaire II, dont Régino de Prüm avait déjà bien noté, à l'année 856 de sa chronique, qu'elle avait fini par conduire à la ruine non seulement le souverain mais le royaume avec lui.

Pierre TOUBERT, Paris

Gerbert d'Aurillac, Correspondance. Bd. 1: Lettres 1 à 129, hg. und übersetzt von Pierre RICHÉ und Jean-Pierre CALLU, Paris (Belles Lettres) 1993, LIII-316 S. (Les Classiques de l'Histoire de France au Moyen Age, 35).

125 Jahre nachdem die letzte Übersetzung der Briefe des nachmaligen Erzbischofs von Reims und Papstes Silvester II. in französischer Sprache erschienen ist (1868 durch E. de Barthélemy), liegt eine lateinisch-französische Neuausgabe in der handlichen Reihe der »Classiques« vor, die Studierende wie historisch Interessierte gleichermaßen mit bedeutenden Quellen der mittelalterlichen Geschichte Frankreichs vertraut machen will. Mit Blick auf ein breiteres Publikum ist auch die Einleitung verfaßt. Auf einen Abriss des Lebens Gerberts folgt eine Darlegung der komplizierten Überlieferungslage und der mutmaßlichen Entstehung des Briefcorpus. Kurze Ausführungen über die in den Briefen reflektierte Persönlichkeit Gerberts und seinen Stil sowie Listen der Entstehungsjahre und Adressaten der Briefe schließen sich an. Die Informationen der Einleitung werden ergänzt durch eine knappe Bibliographie, drei genealogische Tafeln sowie eine Karte der Champagne und Lothringens; diese ist allerdings aufgrund der kaum zu unterscheidenden Einzeichnung von Flüssen und Grenzen etwas unübersichtlich und versetzt Duisburg zu Unrecht ans linke Rheinufer.

182 der 219 erhaltenen Briefe sind in der Leydener Handschrift Voss. lat. Q 54 (L) überliefert, die etwa ein Jahrzehnt nach Gerberts Tod im Kloster Micy (bei Orléans) geschrieben worden ist. 162 Briefe, darunter 37 nicht in L enthaltene, tradiert der Vallicellianus lat. G 94 (V), der neben einigen Drucken sowie der Kollation L1 in L einen zweiten Überlieferungsstrang repräsentiert. Dieser Strang geht auf einen heute verlorenen Codex P zurück, der im 16. und 17. Jh. unter französischen Gelehrten zirkulierte. Die Editoren geben S. XXI eine sehr verdienstvolle chronologische Übersicht über die Benutzer von L und P/V, die das Stemma von F. Weigle in der MGH-Ausgabe (MGH Die Briefe der deutschen Kaiserzeit 2: Die Briefsammlung Gerberts von Reims, 1966 S. 15) in aufschlußreicher Weise ergänzt. Auf ein Stemma haben die französischen Herausgeber ihrerseits verzichtet. Dies ist im Rahmen ihrer Ausgabe vertretbar, weil sie im kritischen Apparat des Textes (vgl. die Bemerkungen zur Edition S. XLI) ohnehin nur die Varianten von V und L verzeichnen. Für einen ausführlicheren Variantenapparat (der beispielsweise auch den Druck von J. Masson 1611 nach P berücksichtigt, da V nur über die Zwischenstufe der verlorenen Abschrift des